



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8301045 « Bois Noirs »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.

Point de contrôle : contrôle sur place.

② Prendre connaissance des objectifs de gestion par type d'habitat d'intérêt communautaire figurant au Document d'Objectifs.

Point de contrôle : contrôle sur place.

③ Modifier, lors de leur renouvellement, les mandats afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte Natura 2000 (cas des baux, conventions, etc...).

Point de contrôle : contrôle sur place.

④ Informer d'éventuels mandataires (exploitants, ayant-droits, etc...) des engagements souscrits.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ Autoriser l'accès des terrains à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le Préfet ou la structure animatrice) sur lesquels la charte a été souscrite afin de permettre que soient menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.

⑥ Ne pas pratiquer, ni autoriser la circulation de véhicules motorisés de loisir en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑦ Ne pas introduire, ni favoriser l'expansion d'espèces allochtones (Faune, Flore, Essences forestières).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑧ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) sauf traitement des souches à l'urée contre le fomes.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

COURS D'EAU, EAUX COURANTES

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas autoriser les engins à traverser les cours d'eau (pas de passage à gués). Conformément à la Loi sur l'eau, mettre en place des dispositifs de franchissements (ponts de bois, kits amovibles...) qui permettent d'éviter la destruction des milieux, après en avoir fait la demande à l'Administration et en avoir reçu l'autorisation.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

② Ne pas autoriser le stationnement d'engins ni le stockage de matériel sur les berges des cours d'eau et au contact des zones humides (risques de fuites d'hydrocarbures).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ Ne pas stocker de bois dans les cours d'eau ni sur leurs berges (risque de déstabilisation).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

MILIEUX FORESTIERS (Hêtraies et Hêtraies-chênaies)

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas faire de coupes à blanc (sauf cas particulier des coupes de taillis de faible surface)

Point de contrôle : Photo-interprétation et contrôle sur place.

② Maintenir des arbres morts (et/ou sénescents) sur pied s'ils ne présentent pas un risque pour les personnes, au sol sinon (minimum : deux arbres de l'étage dominant / ha)

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ Adopter une sylviculture qui favorise la régénération naturelle.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ Ne pas stocker des déchets de quelque nature que ce soit.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

MILIEUX FORESTIERS (Aulnaies-frênaies alluviales et forêts de ravin du *Tilio Acerion*)

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas faire de coupes à blanc.

Point de contrôle : Photo-interprétation et contrôle sur place.

② Maintenir des arbres morts (et/ou sénescents) sur pied s'ils ne présentent pas un risque pour les personnes, au sol sinon (minimum : deux arbres de l'étage dominant / ha).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ Ne pas stocker des déchets de quelque nature que ce soit.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

MILIEUX HUMIDES (tourbières)

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas exploiter la tourbe.

Point de contrôle : Photo-interprétation et contrôle sur place.

② Respecter le mode d'alimentation en eau des sites.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ Aucun travaux de drainage, ni de nivellement, ni d'excavation ne devra être réalisé, ne pas créer de fossés, ne pas réaliser de captage, ne pas surcreuser les fossés.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ Ne pas boiser.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ Ne pas traverser les milieux tourbeux avec des engins motorisés, sauf éventuellement pour assurer la bonne gestion du site. Bannir les loisirs motorisés.

Point de contrôle : photo-interprétation et contrôle sur place.

⑥ Ne pas fertiliser ces milieux.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑦ Ne pas stocker dans les tourbières les produits des coupes forestières, ni les rémanents de coupe ni quelque déchet que ce soit.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

HABITATS (prairies) DU PAPILLON Damier de la Succise

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas boiser les prairies qui servent d'habitat au papillon.

Point de contrôle : Photo-interprétation et contrôle sur place.

② Aucun travaux de nivellement, de drainage, d'excavation, de surcreusement de fossés ne seront réalisés.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ Ne pas stocker dans les prairies les produits des coupes forestières.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ Ne pas utiliser de fertilisant chimique

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ Maintenir une diversité de milieux, y compris des fourrés.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑥ Respecter le mode d'alimentation en eau du site.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

MILIEUX OUVERTS (Landes)

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas planter de ligneux.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

② Ne pas exploiter la terre (à des fins horticoles par exemple)

Point de contrôle : Contrôle sur place.

□ **SAPINIÈRE ACIDIPHILE (*Vaccinio-Piceetea*)**

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas remplacer les essences locales par des essences exotiques. Ne pas introduire d'essences exotiques. Maintenir en place les peuplements existants. Ne pas couper à blanc.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

② Favoriser la régénération naturelle.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ Favoriser les traitements irréguliers et jardinés.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

□ **MEGAPHORBIAIES**

Engagements soumis à contrôles

① Respecter le mode d'alimentation en eau des sites.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

② Bannir les loisirs motorisés.

Point de contrôle : Photo-interprétation et contrôle sur place.

③ Ne pas planter de ligneux sur les berges des cours d'eau et à moins de 6m de celles-ci.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ Aucun travaux de nivellement, de drainage, d'excavation, de surcreusement de fossés ne seront réalisés.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ Ne pas utiliser de fertilisants chimiques.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑥ Maintenir une diversité de milieux, y compris des fourrés.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayant droits

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter au maximum les apports de fertilisants, d'amendements, ou d'épandage.
- Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour les engins utilisées.

MILIEUX FORESTIERS (Hêtraies et Hêtraies-chênaies)

- Pratiquer autant que de besoin les coupes d'éclaircie pour favoriser l'apport de lumière au sol.

MILIEUX FORESTIERS (Aulnaies-frênaies alluviales et forêts de ravin du Tilio Acerion)

- Adopter une sylviculture douce ou exclure tout type d'intervention.
- Pratiquer éventuellement quelques coupes d'éclaircie pour favoriser l'apport de lumière à la rivière.

HABITAT DU PAPILLON *Euphydryas aurinia* (prairies)

- Un pâturage extensif est souhaité.
- Maintenir une diversité de milieux, y compris des fourrés.

MEGAPHORBIAIES

- Maintenir une diversité de milieux, y compris des fourrés.